

1881300

revue le:
12/07/17 imprimée le:
12/07/2017

RUBRIQUE 01: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

- 1 Nom du produit:
Org Atlas cedar essential oil
- 2 Code du produit:
HES20010
- 3 No CAS:
8023-85-6
- 4 Numéro CE
295-985-9
- 5 No CAS EINECS:
92201-55-3

5.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Emploi de la substance / de la préparation

Agent aromatisant
Ingrédient parfumant
Ingrédient cosmétique
Ingrédient pour parfum d'ambiance

5.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

5.4 Producteur/fournisseur:

LA DROME PROVENCALE
26340 SAILLANS
FRANCE

ZA Tuilière TEL: +33(0)4.75.22.30.60
infos@ladrome.bio

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

FR-ORFILA (INRS):+33(0)1 45 42 59 59

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
selon 1907/2006/CE article 31, modifié par le Règlement N° 453/2010

1881300

revue le:
12/07/17 imprimée le:
12/07/2017

DESIGNATION : **Org Atlas cedar essential oil**

RUBRIQUE 03: Composition/informations sur les composants

3.1 Caractérisation chimique: Substance naturelle complexe (SNC) 100% pure et naturelle : Huile essentielle.

No CAS	Désignation
8023-85-6	Cedrus atlantica
• Code(s) d'identification • numéro CE:	
295-985-9	

3.2 - Composants dangereux

Pour les libellés des mentions H, des classes et catégories de danger, se référer au chapitre 16 de la FDS. Substance issue de l'agriculture biologique, certifiée par FR-BIO-10.

- **N°CAS** : 469-61-4 **alpha-Cédrène** <= 3,80 %

RUBRIQUE 02: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS08

Asp. Tox. 1 - H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.



GHS09

Aquatic Chronic 2 - H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008
- Pictogrammes de danger



GHS08 GHS09

- Mention d'avertissement
Danger

- Mentions de danger

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- Conseils de prudence

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P331 NE PAS faire vomir.

P391 Recueillir le produit répandu.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
selon 1907/2006/CE article 31, modifié par le Règlement N° 453/2010

1881300

revue le:
12/07/17 imprimée le:
12/07/2017

DESIGNATION : Org Atlas cedar essential oil

P405 Garder sous clef.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3 Autres dangers

- Résultats des évaluations PBT et vPvB -

PBT:

Non applicable.

- vPvB:

Non applicable.

RUBRIQUE 04: Premiers secours**4.1 Description des premiers secours**

- Remarques générales:
Demander immédiatement conseil à un médecin.
- Après inhalation:
Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.
- Après contact avec la peau:
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
- Après contact avec les yeux:
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- Après ingestion:
Demander immédiatement conseil à un médecin.
- Indications destinées au médecin:

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés
Pas d'autres informations importantes disponibles.**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.**RUBRIQUE 05: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1 Moyens d'extinction**

- Moyens d'extinction:
CO2, sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.
Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:
Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
Pas d'autres informations importantes disponibles.**5.3 Conseils aux pompiers**

- Equipement spécial de sécurité:
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.
- Autres indications
Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

EU

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
selon 1907/2006/CE article 31, modifié par le Règlement N° 453/2010

1881300

revue le:
12/07/17 imprimée le:
12/07/2017

DESIGNATION : Org Atlas cedar essential oil

RUBRIQUE 06: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Tenir éloigné des sources d'inflammation.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

6.4 Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 07: Manipulation et stockage

• Manipulation:

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conserver au frais et au sec dans des fûts très bien fermés.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Manipuler avec précaution. Eviter les secousses, les frottements et les chocs.

• Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

• Stockage:

• Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Stocker dans un endroit frais.
Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.

• Autres indications sur les conditions de stockage:

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

8.1 Paramètres de contrôle

• Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Néant

No CAS	Désig	nation de la substance	% Ty	pe Vale	ur Unité
Néant.					

Néant.

• Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

• Equipement de protection individuel:

• Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

• Protection respiratoire: Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

• Protection des mains: Gants de protection Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

• Matériau des gants

EU

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
selon 1907/2006/CE article 31, modifié par le Règlement N° 453/2010

1881300

revue le:
12/07/17 imprimée le:
12/07/2017

DESIGNATION : Org Atlas cedar essential oil

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

- Temps de pénétration du matériau des gants
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- Protection des yeux: Lunettes de protection

RUBRIQUE 09: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

Aspect:

Forme:	liquide
Couleur:	jaune à orange
Odeur:	caractéristique
Seuil olfactif:	Non déterminé.

Changement d'état

Point d'ébullition:	Non déterminé.
Point d'éclair	> 93 °C NFT 60-103 CC

Inflamabilité (solide, gazeux): Non déterminé.

Auto-inflammation: Non déterminé.

Danger d'explosion: Non déterminé.

Pression de vapeur: Non déterminé.

Masse volumique: Non déterminé.

Densité relative : 0,9100 0,94

Solubilité dans/miscibilité avec l'eau: Non déterminé.

Coefficient de partage (n-octanol/eau): Non déterminé.

9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique/conditions à éviter:
Non déterminé.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5 Matières incompatibles:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Non déterminé.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
selon 1907/2006/CE article 31, modifié par le Règlement N° 453/2010

1881300

revue le:
12/07/17 imprimée le:
12/07/2017

DESIGNATION : Org Atlas cedar essential oil

- des yeux:
Pas d'effet d'irritation.
- Sensibilisation:
Aucun effet de sensibilisation connu.
- Toxicité subaiguë à chronique:
Non déterminé

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- 12.1 Toxicité
- Toxicité aquatique:
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.2 Persistance et dégradabilité
Non déterminé.
- Comportement dans les compartiments de l'environnement:
Non déterminé.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.4 Mobilité dans le sol
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Effets écotoxiques:
Non déterminé.
 - Autres indications écologiques:
 - Indications générales:
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Toxique pour les organismes aquatiques.
La substance est dangereuse pour l'environnement.
- 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- PBT:
Non applicable.
 - vPvB:
Non applicable.
- 12.6 Autres effets néfastes
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- Toxicité aiguë:
Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:
Non déterminé.
 - Effet primaire d'irritation:
- de la peau:
Pas d'effet d'irritation.

EU

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
selon 1907/2006/CE article 31, modifié par le Règlement N° 453/2010

1881300

revue le:
12/07/17 imprimée le:
12/07/2017

DESIGNATION : Org Atlas cedar essential oil

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets •

Recommandation:

Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

- Emballages non nettoyés:

- Recommandation:

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 No ONU

ADR UN3082

IMDG UN3082

IATA UN3082

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (CEDRUS ATLANTICA)

IMDG ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (CEDRUS ATLANTICA)

IATA ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (CEDRUS ATLANTICA)

EU

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
selon 1907/2006/CE article 31, modifié par le Règlement N° 453/2010

1881300

revue le:
12/07/17 imprimée le:
12/07/2017

DESIGNATION : Org Atlas cedar essential oil

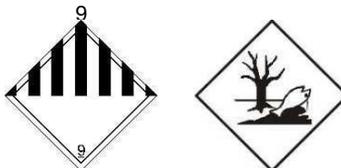
14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe

9 (M6) Matières et objets dangereux divers.

Étiquette

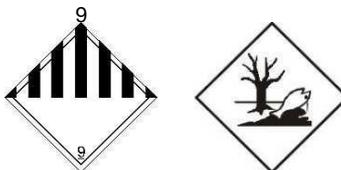


IMDG

Class

9 Matières et objets dangereux divers.

Label

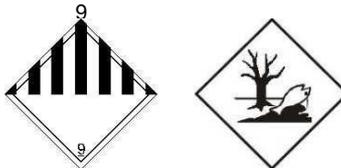


IATA

Class

9 Matières et objets dangereux divers.

Label



14.4 Groupe d'emballage

ADR

III

IMDG

III

IATA

III

14.5 Dangers pour l'environnement:

Marine Pollutant:

Oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Matières et objets dangereux divers.

Indice Kemler:

90

No EMS:

F-A,S-F

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC
Non applicable.

• Indications complémentaires de transport:

Non applicable.

Quantités exceptées (EQ):

E1

Quantités limitées (LQ)

5L

Catégorie de transport

3

Code de restriction en tunnels

E

• "Règlement type" de l'ONU:

UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT,
LIQUIDE, N.S.A. (CEDRUS ATLANTICA), 9, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
selon 1907/2006/CE article 31, modifié par le Règlement N° 453/2010

1881300

revue le: 12/07/17

imprimée le: 12/07/2017

DESIGNATION : Org Atlas cedar essential oil

RUBRIQUE 16: Autres informations

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés et les domaines d'application de celui-ci. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.

- **Remarques pour formation**

Une formation minimum en matière de prévention des risques au travail est recommandée pour le personnel qui va manipuler ce produit, dans le but de faciliter la compréhension et l'interprétation de cette fiche de données de sécurité au même titre que l'étiquetage du produit.

- **Acronymes et abréviations:**

CE50: effective concentration at 50% ErC50:concentration of test substance which results in a 50 percent reduction in either growth rate (ErC50)relative to the control within 72hrs exposure.

IFRA:International Fragrance Association IOFI:International Organization of the Flavor Industry

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

OECD:Organisation for Economic Co-operation and Development

IATA: International Air Transport Association

ICAO: International Civil Aviation Organisation

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

- **Sources**

IFRA/IOFI Labelling Manual,Dossier d'enregistrement REACH,Informations fournisseurs

- *** Données modifiées par rapport à la version précédente**